

**INDE**

**Bhopal est aussi une catastrophe en termes de droits humains**

Index AI : ASA 20/107/2004

ÉFAI

**Embargo : lundi 29 novembre 2004  
(06 h 00 TU)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Depuis vingt ans, l'usine chimique de Bhopal détruit la vie des communautés qui l'entourent. Les conséquences de la fuite de gaz et d'un environnement contaminé continuent d'affecter gravement les droits humains fondamentaux de la population des environs. Un rapport publié par Amnesty International montre comment les entreprises échappent à leurs responsabilités en matière de droits humains et souligne la nécessité de normes universelles applicables aux entreprises en ce qui concerne les droits humains.

« Depuis une génération, les survivants attendent toujours un dédommagement équitable et des soins médicaux appropriés », a déclaré Benedict Southworth, directeur de campagne à Amnesty International. « UCC et Dow - qui ont fusionné en 2001 - n'ont toujours pas nettoyé le site et n'ont pas mis fin à la pollution de l'environnement qui a débuté avec l'ouverture de l'usine dans les années 1970. Aujourd'hui encore, les habitants des environs continuent à tomber malade parce qu'ils boivent de l'eau contaminée. »

La pollution persistante affecte les nouveaux arrivants à Bhopal qui n'ont pas été exposés à la fuite de gaz initiale. Shehesta Kureishi, âgée de trente-cinq ans, est arrivée dans la région après son mariage, il y a douze ans. Elle a déclaré à Amnesty International qu'elle n'a plus de règles depuis deux ans et demi. Elle se plaint également de douleurs allant du bas du dos jusqu'au niveau de l'aîne. Ateeb, son fils âgé de sept ans, souffre de douleurs dans les articulations. Tous deux boivent de l'eau contaminée.

À ce jour, peu de recherches médicales ont été entreprises sur les conséquences de la fuite de gaz de Bhopal et de la pollution qu'elle a entraînée. Une étude d'impact approfondie reste donc à faire. Le gouvernement indien doit empêcher que la santé de la population aux environs du site

soit encore davantage altérée. Il doit veiller pour cela à ce que Dow nettoie le site et dédommage équitablement les victimes et il doit ordonner une étude d'impact approfondie en termes de santé et de pollution.

Curieusement, personne n'est tenu pour responsable de la fuite de gaz toxique et de ses conséquences dramatiques - 20 000 personnes ont perdu la vie et 100 000 personnes souffrent d'une maladie chronique. Dow et UCC nient toute responsabilité légale et UCC refuse de comparaître devant un tribunal indien.

UCC a essayé de faire porter la responsabilité à Union Carbide India Ltd (UCIL) en disant qu'elle n'avait aucun contrôle sur sa filiale indienne. En fait, UCC possédait 50,9 p. cent des parts d'UCIL et exerçait un contrôle étroit tant sur sa gestion que sur son fonctionnement technique. Elle était donc en mesure d'éviter la catastrophe.

« UCC a été responsable d'une série d'incidents dans la période qui a précédé la fuite de gaz. Bhopal montre comment certaines entreprises peuvent échapper à leurs obligations en matière de droits humains », a encore déclaré Benedict Southworth. « Les Normes des Nations unies sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme constituent un pas important dans cette direction. Mais pour que les entreprises aient à rendre compte des conséquences de leur activité et prévenir la répétition de catastrophes comme celle de Bhopal, il faut des normes ayant force de loi qui garantissent réparation aux victimes ».

Le rapport souligne notamment que :

- UCC a stocké en vrac des produits chimiques extrêmement dangereux, n'a pas établi de plan de secours pour alerter la population avoisinante en cas de danger, n'a pas tenu compte des mises en garde quant à la possibilité d'une réaction chimique similaire à celle qui est à l'origine de la fuite de gaz et n'a pas communiqué les informations voulues pour traiter les victimes.

- Les autorités indiennes n'ont pas pris les mesures voulues pour protéger la population, que cela soit avant ou après la catastrophe. Les responsables savaient que l'usine utilisait des produits dangereux, mais Amnesty International n'a trouvé aucun élément montrant que le gouvernement de l'État ou le gouvernement fédéral ont

véritablement cherché à évaluer les risques encourus par la population. Sans avoir consulté les victimes, le gouvernement indien a convenu d'un modeste dédommagement financier de la part d'UCC et l'a exempté de toute responsabilité juridique.

- Les droits humains ont été bafoués à une très grande échelle, notamment le droit à la vie et à la santé. Il serait utile d'établir un cadre réglementaire international basé sur les Normes des Nations unies, de manière à ce que les entreprises aient à rendre compte de l'impact de leur activité en matière de droits humains.

Les survivants ressentent quotidiennement les conséquences de la fuite de gaz, de l'insuffisance de l'indemnisation qui leur a été allouée et des autres manquements de la part du gouvernement. Beaucoup d'entre eux ont une famille à nourrir, sont dans l'incapacité de travailler ou ne peuvent même pas bénéficier du traitement médical dont ils auraient besoin. Parvati Bai, soixante-dix ans, est bien trop malade est trop faible pour travailler. Son mari est mort quelques mois après la fuite de gaz. Sa seule source de revenu est constituée par les 150 roupies (un peu moins de quatre euros) qu'elle reçoit chaque mois à titre de retraite. « *Cela ne me suffit même pas pour manger* », dit-elle. « *Un de ces jours je vais mourir et les employés municipaux viendront simplement chercher mon corps et ce sera la fin.* »

Amnesty International appelle la population du monde entier à écrire à Dow pour lui demander de nettoyer le site. ●

**Vous pouvez consulter le rapport complet [India: Clouds of Injustice: Bhopal 20 years on](#) (index AI : ASA 20/015/2004) ainsi que sa version résumée [Inde. Les nuages de l'injustice. La catastrophe de Bhopal, vingt ans après](#) (index AI : ASA 20/104/2004) sur le site d'Amnesty International.**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**